

32, rue de la Jeunesse CH-2800 Delémont

t +41 32 420 75 00 f +41 32 420 75 01 secr@divart.ch

Inscription en maturité professionnelle technique

Pour faciliter la lecture, le genre masculin est retenu bien qu'il s'adresse indifféremment aux genres.

Aux (futurs) apprentis souhaitant effectuer leur maturité professionnelle en parallèle à leur formation CFC en choisissant la MPT orientation technique, architecture et sciences de la vie.

Nom et prenom	
Date de naissance	
Adresse et numéro	
NPA et lieu	
Téléphone	
Adresse e-mail	
École secondaire	
Apprentissage	
Entreprise formatrice	
Adresse et numéro	
NPA et lieu	
Actuellement, le candidat est e	n:
11e année d'école	secondaire

L'examen d'admission à la MPT – filière intégrée se déroule à l'endroit ci-dessous :

Samedi 8 juin 2024

Division artisanale du CEJEF Rue de la Jeunesse 32 2800 Delémont Salle 1-11 (1^{er} étage) **7h55 – 12h20**



Pour être exempté d'examen d'admission, le candidat doit présenter les copies de ses deux derniers bulletins scolaires d'école secondaire qui justifient 12 points dans 3 niveaux A ou 14 points dans 2 niveaux A et un niveau B à 5 minimum. De plus, la moyenne générale d'option doit être suffisante et le candidat ne doit pas avoir obtenu plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des disciplines de base et des disciplines d'option.

Deman	nde d'exemption	d'examen d'admission :	
	d'école second Si le candidat e s'engage à tran	tenu de joindre à cette inscription des copie aire (semestres 1 et 2 de 11 ^{ème} année). st encore à l'école secondaire, il joint unique smettre le second dès que possible. exemptés d'examen seront avertis par la div	ement le bulletin du semestre 1 et
	Non		
Approb	oation du format	eur en entréprise (timbre et signature)	
Approb	oation du représ	entant légal (signature)	
Signatu	ure de l'apprenti		
Cette d	lemande d'admi	ssion doit être retournée jusqu'au <u>17 mai 20</u>	024 à l'adresse suivante :
Par cou	urrier postal :	Division artisanale du CEJEF Rue de la Jeunesse 32 2800 Delémont	
Ou par	courriel à :	secr@divart.ch	
Merci o	de ne pas rempli	r la section ci-dessous.	
Statut	de l'inscription e	n maturité :	
o Bull	letin S1 insuffisar Examen réuss letin S1 suffisant Bulletin S2 su Bulletin S2 ins	si (AD) : ffisant (AD)	
(o S1 en N o S2 en cours (/ o Bulletir o Bulletir	/IPT insuffisant (ED)	



Conditions d'admission en maturité professionnelle

Les conditions d'admission à la maturité professionnelle se basent sur les bulletins de la 11e année d'école obligatoire de l'élève, à savoir :

- a) Si l'élève est en 1ère année d'apprentissage :
 - Bulletin n°1 : Année 11, semestre 1
 - Bulletin n°2 : Année 11, semestre 2
- b) Si l'élève est en 11e année d'école obligatoire :
 - Bulletin n°1 : Année 11, semestre 1
 - Bulletin n°2 : Année 11, semestre 2 à fournir en fin d'année scolaire*

Les conditions requises sont fixées par l'Ordonnance cantonale sur la maturité professionnelle (RSJU 413.255) :

- Moyenne générale d'option suffisante ;
- Pas plus d'une note insuffisante dans les branches générales et branches d'option ;
- Un des deux profils suivants :
 - o 3 niveaux A et un total de 12 points dans les branches générales ;
 - o 2 niveaux A, un niveau B à minimum 5 et un total de 14 points.

La décision d'admission à la maturité professionnelle est prise comme suit :

Année 11 – Semestre 1	Année 11 – Semestre 2	Décision
Conditions remplies	Conditions remplies	Admission
Conditions remplies	Conditions non remplies	Admission provisoire
Conditions non remplies	Conditions remplies	Examen d'admission
Conditions non remplies	Conditions non remplies	Examen d'admission

^{*} L'examen d'admission à la maturité professionnelle est réalisé début juin, avant l'édition du dernier bulletin de scolarité obligatoire.

Les élèves qui ne remplissent pas les conditions d'admission à la maturité professionnelle lors du 1^{er} semestre de 11^e année doivent s'inscrire à l'examen d'admission organisé par la Division artisanale. Aucun examen d'admission de rattrapage n'est organisé au mois de juillet.

